



Résolution 371 (1968)¹

Réponse au sixième rapport sur les activités de l'OCDE

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant examiné le 6e rapport annuel sur les activités de l'O.C.D.E. ;
2. Remerciant le Secrétaire Général de l'O.C.D.E. de la présentation de son exposé général ;
3. Vu le rapport de sa commission économique ainsi que les avis de ses commissions sociale, de la Science et de la Technologie, des Pouvoirs locaux et de l'Agriculture,

1. Questions économiques

4. Observe qu'en 1967 l'accroissement du produit intérieur brut global des pays membres de l'O.C.D.E. est resté sensiblement en-dessous de la moyenne annuelle requise pour atteindre l'objectif de croissance économique de 50 % fixé pour la décennie 1960-1970, même si vers la fin de l'année écoulée l'activité économique dans certains pays où elle avait le plus fléchi se trouvait à nouveau en ascendance ;
5. Observe, tout particulièrement, que le ralentissement de la croissance économique pendant la seconde moitié de 1966 et la plus grande partie de 1967 a été dû pour une très large part à l'action délibérée de certains gouvernements membres, face à des pressions inflationnistes croissantes, pour juguler la demande ; est consciente que cette politique a atteint d'une manière générale le but recherché sur le plan des coûts et des prix, mais qu'elle a également exercé une influence peu souhaitable sur le niveau de l'emploi et le volume des investissements - due en partie à la carence de politiques expansionnistes dans les autres pays de la région où l'équilibre interne n'était pas menacé ;
6. Souligne l'avis exprimé dans sa réponse au 5e rapport de l'O.C.D.E. quant à la nécessité de perfectionner les instruments de la politique économique susceptibles de maîtriser les pressions inflationnistes sans pour autant trop ralentir l'activité économique, et réaffirme sa conviction selon laquelle le fait de s'être fixé d'un commun accord un objectif de croissance implique de la part des pays de l'O.C.D.E. l'engagement de coordonner entre eux leurs politiques économiques intérieures et extérieures dans le but de se soutenir mutuellement et d'éviter de créer des difficultés économiques l'un pour l'autre ;
7. Prenant acte des mesures économiques sévères déjà prises et actuellement envisagées par le Gouvernement du Royaume-Uni et lui exprimant son encouragement, adresse aux autres pays membres le ferme vœu qu'en décidant leur propre politique ils prêtent une attention toute particulière aux difficultés auxquelles doivent faire face les autorités britanniques ;
8. Tenant compte des mesures déjà prises depuis le début de cette année par les autorités américaines et de celles qui sont encore débattues au Congrès en vue de redresser la balance des paiements des Etats-Unis comme aussi des efforts déployés au niveau international, particulièrement au sein du groupe des Dix, dans le but de renforcer le système monétaire international, conjure les pays membres de mettre tout en oeuvre afin de pleinement contribuer à atteindre ces objectifs ;

1. Discussion par l'Assemblée le 10 mai 1968 (8e séance) (voir [Doc. 2374](#), [Doc. 2374](#), rapport de la commission économique). Texte adopté par l'Assemblée le 10 mai 1968 (8e séance).



9. Exprime sa satisfaction quant au fait que de nouveaux progrès économiques ont été accomplis dans certains pays membres de l'O.C.D.E. en voie de développement, mais insiste sur la nécessité de poursuivre et d'accroître l'assistance technique et l'aide financière à ces pays dans le cadre de l'O.C.D.E., de l'Accord monétaire européen et des consortia existants ,

10. Observant que les ressources financières dirigées par les pays développés membres de l'O.C.D.E. vers les pays en voie de développement dans les autres régions du monde en 1966 ont continué à plafonner, exprime le voeu que les premiers fassent ensemble un effort afin d'accroître l'aide publique qu'ils consentent, de mettre en oeuvre les recommandations du C.A.D. sur les conditions de cette aide et de promouvoir les investissements privés dans les pays en voie de développement ;

II. L'agriculture et le problème de la faim dans le monde

11. Rappelant ses discussions antérieures sur le problème de la faim dans le monde, considère que l'étude sur le problème alimentaire des pays en voie de développement rédigée par le Secrétaire Général de l'O.C.D.E. constitue une importante contribution en vue de l'examen d'urgence des politiques d'assistance à entreprendre, et espère qu'une coopération plus étroite entre les organisations internationales que cette question concerne ainsi qu'entre les pays fournisseurs d'aide et les pays qui en bénéficient conduira rapidement à une approche commune et équilibrée, permettant l'utilisation la plus rationnelle possible des ressources physiques et intellectuelles en vue de faire face au problème de la faim dans le monde ;

12. Emet à nouveau l'avis que, compte tenu du besoin d'assurer une croissance économique équilibrée dans les Etats membres, on ne saurait considérer comme satisfaisante la modernisation nécessaire dans le secteur agricole et estime que le problème de la faim dans le monde rend encore plus urgente la tâche à entreprendre ;s

13. Apprécierait hautement que, compte tenu des importants travaux entrepris par l'O.C.D.E. dans le secteur de la pêche, un chapitre concernant ce secteur soit inséré dans le prochain rapport d'activité de l'O.C.D.E. ;

III. Main-d'oeuvre et problème social

14. Estime que les fluctuations du niveau de l'emploi découlant de la nature des mesures financières et monétaires que certains gouvernements ont été contraints d'adopter ces dernières années en vue de faire face aux difficultés de balance de paiements ou de lutter contre l'inflation auraient été moins prononcées si les gouvernements en général s'étaient mieux efforcés de mettre en oeuvre la recommandation pour une politique active de la main-d'oeuvre que l'O.C.D.E. a adoptée en 1964, et ajoute que des mesures spéciales devraient être prises pour éviter de telles fluctuations à la suite des progrès de l'automatisation, facteur dont il faudrait déjà tenir compte dans le programme d'enseignement des écoles européennes, afin que les conditions d'éducation préliminaires indispensables pour le recyclage et le perfectionnement des travailleurs soient partout et toujours remplies ;

15. Tient en outre à souligner à cet égard les graves conséquences économiques (sans parler des conséquences sociales et humaines) que peut avoir un reflux massif des travailleurs migrants européens vers leurs pays d'origine, d'autant plus qu'une telle évolution serait elle-même le résultat d'un ralentissement important de l'activité économique dans des pays développés membres de l'O.C.D.E. ;

IV. Science et technologie

16. Se félicite que les ministres chargés de la Recherche scientifique et technique se soient réunis les 11 et 12 mars 1968 pour la 3e Conférence ministérielle sur la Science ;

17. Soutient les efforts de l'O.C.D.E. en vue de promouvoir la coopération internationale et la réalisation d'accords permettant l'établissement de systèmes d'informations complets, compatibles ou convertibles entre les pays membres ;

18. Saisit cette occasion pour réaffirmer sa conviction qu'il faut dorénavant dépasser le stade des études, le stade de dégagement des objectifs et d'indication de mesures reconnus indispensables pour le développement technologique de l'Europe, pour entrer très rapidement dans le domaine des réalisations pratiques, et

19. Estime que le temps de l'action est venu pour les gouvernements européens qui devraient enfin créer des mécanismes institutionnels et convenir des procédures administratives sur le plan européen, soit dans le cadre de l'O.C.D.E., ou en dehors, afin de réaliser une politique scientifique et technique européenne dont l'absence empêche depuis des années un développement harmonieux et satisfaisant de la technologie en Europe ;

V. Développement régional et aménagement du territoire

20. Est d'avis qu'il serait extrêmement utile pour les organismes représentatifs des pouvoirs locaux existant au sein du Conseil de l'Europe que l'O.C.D.E. donne, dans ses prochains rapports d'activité, des informations plus détaillées en ce qui concerne les résultats :

des travaux menés par le groupe de travail sur le développement régional créé par son Comité de l'industrie;

des études du Conseil de coopération dans la recherche portant sur le milieu ambiant et sur le développement urbain et des transports ;

VI. Collaboration entre l'Assemblée et l'O.C.D.E.

(a) Participation de l'O.C.D.E. aux activités de l'Assemblée

21. Espère que l'O.C.D.E. participera aux travaux du 3e Séminaire sur le service volontaire international que l'Assemblée Consultative organisera à Strasbourg du 4 au 8 novembre 1968, et consacré au thème suivant : Coopération au développement économique et social - Responsabilité des syndicats, des coopératives, des agences bénévoles et des entreprises industrielles et commerciales dans les pays en voie de développement ;

(b) Commissions de liaison

22. Se félicite de la continuation de l'arrangement conclu entre le Conseil de l'Europe et l'O.C.D.E. au terme duquel les questions agricoles, sociales et de main-d'oeuvre ont à nouveau été examinées au cours de l'année dernière dans le cadre des sessions spéciales des commissions de liaison des deux organisations, et souhaite que des sessions spéciales à ces fins soient dorénavant tenues tous les ans ;

23. Espère qu'une session spéciale analogue des commissions de liaison sera tenue au courant de l'année prochaine sur les problèmes de politique scientifique et technologique.